

Délibération n° 2022 – III - 005

Elaboration d'un schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques

Le neuf mai deux mille vingt-deux, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente
Le Département	Christophe Suszlo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Présent
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	-
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Présente
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Représenté par C. Masnada suppléant
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Présente
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Buisson
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Présent
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	Pouvoir à F. Rey
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	Pouvoir à F. Mulyk
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	Présente
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Présente
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir à P. Belle
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Pouvoir à A. Idelon
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-

Autres personnes présentes :

Marie Breuil : GAM

Dominique Milleret : ELEGIA

SYMBHI : Jacques Henry / Bertrand Joly / Anne-Sophie Drouet / Michel Pinhas / William Huchet / Benjamin Rey / Simon Nadeau / Cécile Albano / Nadine Capellaro

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2020 sur le bassin versant Paladru-Fure-Morge-Olon-Roize et porte le PAPI d'intention sur ce territoire.

Ce dernier doit aboutir à la définition d'un schéma d'aménagement intégré à l'échelle des bassins versants de la Morge et l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, en cohérence avec les objectifs et actions de restauration hydromorphologique et écologique définie dans le Contrat de Rivières Paladru-Fure-Morge-Olon.

En sus, la prestation doit permettre de statuer sur l'autorisation éventuelle de systèmes d'endiguement (SE) et intègre la possibilité de procéder à leur étude de dangers (EDD).

Dans cette perspective, le SYMBHI est maître d'ouvrage d'une prestation d'étude qui a pour objet :

- De produire un état des lieux complet (hydrologique, hydraulique, hydromorphologique, écologique et environnementale, endiguements) sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon ;
- De recenser les enjeux et évaluer la vulnérabilité du territoire ;
- D'élaborer des scénarios d'aménagements au stade faisabilité et d'établir les avantages et inconvénients associés.
- De réaliser un dossier Avant-Projet (AVP) du scénario d'aménagement retenu uniquement sur les actions relevant de la GEMAPI ;
- De réaliser, le cas échéant, diverses missions complémentaires : rédaction des études de dangers (EDD) des systèmes d'endiguement (SE) à autoriser, modélisations supplémentaires, etc. ;

Ce schéma déterminera une programmation pluriannuelle de travaux qui constitueront un volet important du programme d'action du PAPI définitif.

La consultation a été lancée sans décomposition en lots.

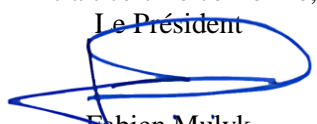
L'accord-cadre est conclu avec un montant maximum fixé à 350 000 euros HT. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 9 mai 2022 a attribué le marché au candidat **GINGER – BURGEAP** dont l'offre, d'un montant estimé à 299 445 euros HT sur la base du détail estimatif quantitatif, a été jugée économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à mettre au point si nécessaire, puis à signer le marché relatif à l'élaboration d'un schéma d'aménagement intégré sur les bassins versants de la Morge et de l'Olon pour la prévention des inondations et la restauration des milieux aquatiques, et à demander toutes les subventions nécessaires.

Fait à Grenoble, le 10 mai 2022

Extrait certifié conforme,
Le Président

Fabien Mulyk